

La parole à l'Association suisse des infirmières-assistantes et des infirmiers-assistants CC CRS

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **79 (1970)**

Heft 4: **Hirjam Hilmann**

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Elles permettent bien souvent de clarifier les idées que l'on se fait au sujet des professions dont nous nous occupons.

140 demandes de renseignements ont pu être satisfaites par correspondance, dont 81 dans le canton de Neuchâtel, 55 en Suisse et 4 à l'étranger. Lorsqu'une personne venant nous demander des renseignements semble décidée à choisir l'une ou l'autre des professions paramédicales et qu'elle a ou qu'elle pourra acquérir les qualifications voulues, nous la mettons toujours en

contact avec les responsables de la formation choisie. Eux seuls sont à même d'accepter ou de refuser tel ou tel candidat ou candidate et de le conseiller efficacement.

La répartition des professions désirées est assez variable d'une année à l'autre. Il s'agit principalement d'infirmières en soins généraux, d'infirmières en hygiène maternelle et pédiatrie, de physiothérapeutes, d'assistants techniques en radiologie, de laborantines et de secrétaires, aides ou auxiliaires de médecins.»

Et à titre de conclusion:

«Chacun de nous sait bien qu'il est exposé d'une heure à l'autre, comme n'importe quel membre de sa famille, à entrer dans un hôpital et à s'y faire soigner. C'est pourquoi chacun de nous est intéressé à ce que cet hôpital fonctionne bien, avec un personnel adapté à chacune des tâches qu'on lui demande. Pour trouver ce personnel parmi la jeunesse de 1970, il n'y a pas trop des forces conjuguées des orienteurs, des informateurs de profession et des Bureaux plus spécialisés tels que le nôtre.»

La parole à l'Association suisse des infirmières-assistantes et des infirmiers-assistants CC CRS



La première assemblée des délégués

Les jours, les mois, les années passent, souvent plus vite qu'on ne l'espérerait et le voudrait. Les résultats atteints paraissent parfois modestes et infimes en comparaison avec la somme des efforts fournis pour surmonter les obstacles et toucher au but que l'on s'est fixé. Mais un beau jour, on s'aperçoit soudain que de grands pas ont été malgré tout franchis et le fait de pouvoir noter ce qui a été réalisé redonne courage et optimisme.

L'Association des infirmières et infirmiers-assistants CC CRS a eu l'occasion de faire un tel tour d'horizon lors de sa première assemblée des délégués qui a eu lieu à Berne, le 20 avril dernier, soit à quelques jours près, deux ans après la date de la fondation de l'Association. Seuls ceux qui regardent derrière les coulisses sont en mesure de réaliser la somme d'idées et de projets qui ont dû être étudiés puis réalisés. 1969 a vu la construction de sections — actuellement au nombre de sept — qui étaient représentées par 19 membres au total à l'Assemblée des délégués. Un autre fait

saillant à rappeler est le changement intervenu dans la dénomination des actuels infirmières et infirmiers-assistants CC CRS ayant remplacé l'ancienne appellation «d'aides-soignantes et d'aides-soignants pour établissements médico-sociaux». Au cours des séances qu'il a tenues durant ces deux dernières années, le Comité de l'Association a eu en outre à s'occuper d'autres problèmes, soit de problèmes qui se posent inévitablement à une association de constitution récente. La présidente, Mlle Josiane Brunner, s'est plu à relever l'heureuse collaboration qui s'est établie entre l'ASIA et l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés. Il s'agit ici principalement de la solution de questions concrètes concernant les conditions de travail et autres points du même ordre.

L'essor continu que l'Association a pris depuis sa fondation ne ressort pas seulement de l'accroissement de l'effectif de ses membres actifs dont le nombre a passé de 131 au 1er janvier 1969 à 266 en fin d'année; une autre preuve de l'intérêt que ceux-ci portent au travail de leur association; la très forte participation à l'assemblée des délégués à laquelle assistèrent en outre des représentants de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, de la Croix-Rouge suisse, de la

presse et des écoles, ainsi que des élèves.

Le bulletin d'information de l'ASIA nouvellement créé et qui doit avant tout servir à la publication de communications internes suscitera sans aucun doute un écho très favorable à la ronde. L'Assemblée des délégués a ratifié par acclamation dans leurs fonctions, pour un nouveau mandat statutaire de deux ans, les membres du Comité central. Seule la représentante de la section genevoise a été remplacée par une infirmière-assistante de la même section. Comme les affaires statutaires feront l'objet d'une publication détaillée dans le prochain bulletin d'information, il est superflu d'en parler dans ce bref compte-rendu rédigé alors que la date de clôture de rédaction était déjà passée. Relevons simplement que l'élévation de 15 fr. à 25 fr. de la cotisation de membre passif a été approuvée. Le Comité aura à s'occuper ces prochains mois de deux questions d'actualité: la création d'un secrétariat, d'une part, la possibilité d'accroître le nombre des cours de perfectionnement, de l'autre.

Parmi les questions soulevées et les propositions émises par les sections, l'une d'elle a suscité de vives discussions: convient-il de créer un uniforme de travail du dimanche?

La majorité des délégués ont rejeté cette idée. Une autre section a demandé que le personnel soignant diplômé soit mieux renseigné au sujet du domaine spécifique de travail des assistantes-infirmières et assistants-infirmiers. Ce vœu rejoint une préoccupation de l'ASID dont une commission élabore présentement une notice à ce propos.

La deuxième partie du programme de l'Assemblée des délégués du 20 avril 1970, fut dédiée à la discussion du thème suivant: l'Association

a-t-elle à s'occuper de mesures de prévoyance pour la vieillesse? Trois exposés furent présentés à ce sujet qui démontrèrent nettement combien il est désirable et également nécessaire qu'il existe, à côté de l'assurance-vieillesse et survivants, des institutions de prévoyance privées si l'on veut pouvoir garantir une sécurité suffisante pour la vieillesse. Par suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1970, d'une large liberté de passage entre les diverses caisses de retraite, les intérêts des employeurs

et des employés en matière d'assurance-vieillesse ne vont plus à l'encontre les uns des autres. Il appartiendra au Comité d'étudier à fond la question des mesures de prévoyance pour la vieillesse et de faire une proposition adéquate à ses membres. Cette première Assemblée des délégués, qui marque une date de l'histoire encore courte de l'Association se déroule dans une atmosphère des plus sympathiques, grâce notamment au très grand soin avec lequel elle avait été préparée.

Les rhumatisants peuvent se soigner eux-mêmes

Sous le titre «*Les soins à domicile du rhumatisant*», la Ligue suisse contre le rhumatisme a publié une brochure dont l'auteur est le Dr G. Kaganas, médecin en chef de l'Institut de physiothérapie et de la clinique de rhumatologie de l'Hôpital Bethesda, à Bâle.

Comme le précise dans son préambule le Président de la Ligue suisse contre le rhumatisme, le Dr W. Belart, cette «brochure de soins» doit inciter les malades à s'aider eux-mêmes et fournir au médecin la possibilité d'encourager l'entourage du patient à donner des soins actifs. Ce faisant, on remettra à l'honneur d'anciennes connaissances fort précieuses en matière de soins à domicile qui sont en train de tomber dans l'oubli.

Le Dr Kaganas consacre la première partie de son ouvrage aux mesures générales qui permettent de lutter contre le rhumatisme. S'il existe des prédispositions à cette affection, il faut éviter en connaissance de cause toutes les influences propres à favoriser l'apparition du mal. En protégeant par exemple l'appareil moteur et ses endroits les plus faibles, on sait aujourd'hui comment on peut y arriver. Mais lorsque l'affection est déjà apparue, une manière de vivre adéquate peut fortement aider. Ce n'est que sur la base d'un mode de vie volontairement préventif qu'une thérapie médicamenteuse, la physiothérapie, des cures thermales, un changement de climat et des interventions chirurgicales orthopédiques pourront avoir un effet positif. Lors de la première poussée de la maladie, un mode de vie hygiénique représente même la base de toutes les mesures de traitement. Entre deux crises, pendant la période de calme relatif, il peut retarder, voire stopper une récurrence de l'affection.

L'auteur de la brochure décrit en détail les conditions et les antécédents qui peuvent permettre à la maladie de se déclarer. Cette énumé-

ration, très détaillée, qui tient également compte des plus petites particularités, présente un intérêt particulièrement grand pour le non-professionnel; leur connaissance peut avoir une importance décisive pour le rhumatisant. De la plume d'un médecin expérimenté, il apprend comme un logement humide, mal chauffé, des courants d'air ou le fait de monter l'escalier peuvent lui être néfastes. Il apprendra aussi l'importance d'installations sanitaires judicieusement conçues, du choix des objets d'utilité courante. Si une cuisinière trop basse, un siège inapproprié, une couche inconfortable peuvent présenter des inconvénients pour la personne en bonne santé, ils seront nuisibles au rhumatisant. A la lumière d'images précises il est démontré comment le malade doit être installé. Un point important est le mouvement régulier des articulations. Le plus petit mouvement même peut avoir une grande utilité, mais tout mouvement n'est pas opportun. Il est important de savoir quels sont les mouvements qui servent au malade et quels sont ceux qui peuvent lui nuire. Le problème de l'alimentation, de l'obésité, de l'organisation du travail sont également abordés. De nombreuses illustrations montrent quelle tenue il faut observer au travail, en portant des objets, en marchant à l'aide d'une canne. On trouve, dans la première partie de la brochure, de nombreuses indications relatives aux problèmes de la vie quotidienne.

La deuxième partie est consacrée à la physiothérapie. Ces nombreuses applications consistent en maillots, bains, massages et gymnastique curative. Citons encore: les rayons de toutes sortes, les bains d'air et de soleil pris systématiquement, l'emploi de l'énergie électrique sous diverses formes (ondes courtes, galvanisation, gymnastique électrique) ou de méthodes mécano-thérapeutiques telles que par exemple le traitement

par extension de la colonne vertébrale.

L'efficacité de la physiothérapie est décrite de manière compréhensible au profane. Comme l'état de santé générale du patient, son âge et ses forces jouent un rôle dans l'application de ces traitements, ceux-ci doivent se faire sous contrôle continu du médecin; la façon dont le rhumatisant réagira à la cure dépend dans une large mesure de son système nerveux, de sa circulation sanguine et d'autres facteurs encore que seul le médecin peut évaluer.

Alors que certaines de ces méthodes de traitement ne peuvent être appliquées que dans un hôpital, un institut de physiothérapie ou ambulatoirement par un médecin ou du personnel spécialisé, il en est d'autres que l'on peut exécuter à domicile, tout en suivant bien entendu aussi les indications du médecin.

Les soins donnés à domicile aux rhumatisants présentent en outre comme avantage celui de décharger les hôpitaux qui aujourd'hui souffrent d'une manière générale de manque de places.

Sur la base de renseignements détaillés et de nombreuses illustrations, l'auteur de la brochure décrit la gymnastique à faire, la brosse sèche, les exercices sous l'eau, les bains de fango et la bonne manière de marcher et de nager. D'autres indications ont trait aux engins de gymnastique à utiliser, à l'emploi de l'eau froide, aux bains thermaux, aux maillots et aux enveloppements. Cette brochure de 48 pages, enrichie de 62 illustrations, est rédigée dans un style facile à comprendre pour chacun. Il est un guide extrêmement précieux pour le rhumatisant et son entourage. On peut se le procurer pour le prix de 2 fr. dans les librairies ou auprès du Secrétariat de la Ligue suisse contre le rhumatisme, Seestrasse 120, 8002 Zurich. Cette brochure existe dans les trois langues nationales.